



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/03/2024

N/Réf. : IXL20701_722_PU
Gest. : MB
V/Réf. : PU2023/213-195/38
Corr: Francis Dusenge
NOVA : 09/XFD/1904455

IXELLES. Rue Lens, 38
(= zone de protection Unesco pour l'Hôtel Solvay)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité la construction d'annexes dans la cour avant, la modification du portail à rue, le remplacement des châssis, le placement d'une enseigne parallèle et l'obturation des baies ainsi que le placement d'un auvent, pour la façade avant du bâtiment arrière

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

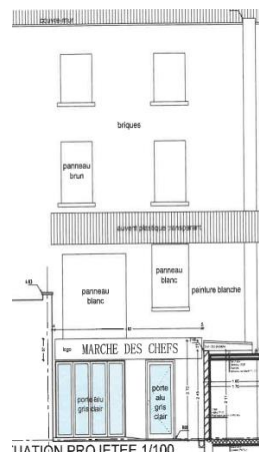
En réponse à votre courrier du 26/02/2024, reçu le 28/02/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 13/03/2024, concernant la demande sous rubrique.



Vue de l'entrée de la cour et de la façade arrière de l'hôtel Solvay ©Google Street View



Vue de la situation actuelle (image extraite du dossier de demande)

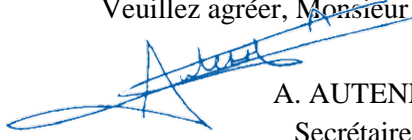


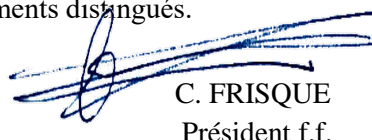
Élévation de fait. (image extraite du dossier de demande)

Avis

La situation de droit n'est pas documentée. Les interventions réalisées sont peu qualitatives et participent à la dévalorisation du contexte urbain autour de l'Hôtel Solvay. Il y aurait lieu, pour la façade avant, de rouvrir les baies obturées, de proposer un traitement uniforme et de qualité et de retirer l'auvent. Il est regrettable de voir se multiplier les constructions dans la cour avant, qui mériterait d'être requalifiée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; francis.dusenge@ixelles.brussels